



Impôt plus value immobiliere

Par **cyralion**, le **11/02/2015** à **19:13**

Bonsoir à tous,

Je suis en indivision avec ma sœur. Elle veut vendre, je ne mi oppose pas, à condition qu'elle règle l'impôt sur la totalité de la plus value, elle est d'accord.

- 1) avons nous le droit de procéder comme ça?
- 2) qu'elle démarche faut il entreprendre pour que se soit elle qui règle l'impôt? Merci d'avance

"Je suis maître de mon destin; et capitaine de mon âme." William Ernest Henley

Par **moisse**, le **12/02/2015** à **17:01**

Bonsoir,

Vous avez le droit de faire ce que vous voulez tant qu'aucun texte ne vous l'interdit.

Mais comme le notaire va retenir la plus-value à la source, vous avez intérêt à acter la répartition du produit de la vente avant de procéder à celle-ci.

La moitié de cette plus-value sera considérée comme un don manuel.